



COMMUNIQUE

30 mars 2009

Le compteur Linky devra respecter la neutralité du service public

A Lyon et à Tours, ERDF a récemment présenté « Linky », le futur compteur communicant, destiné à remplacer progressivement les compteurs actuels. Ces présentations ont permis aux collectivités concédantes, propriétaires des réseaux et donc des compteurs, de mieux mesurer les bénéfices attendus d'un tel projet, tant du point de vue de la modernité apportée au système électrique, de l'ouverture du marché concernant les résidentiels et les petites et moyennes entreprises, que de la gestion et la maîtrise des consommations, ainsi que des données relatives à la qualité de l'alimentation des usagers.

Cependant, le prototype présenté pose question.

D'abord, la FNCCR estime que l'apposition du nom d'ERDF et de son logo sur la face avant du futur compteur, par leur proximité avec les noms et logo de la maison-mère EDF, sont en contradiction avec la neutralité attendue du gestionnaire de réseau, placé sous l'autorité des collectivités organisatrices de la distribution publique d'électricité. Cette neutralité du service public s'impose notamment vis-à-vis des fournisseurs alternatifs. L'ambivalence des logos pourrait créer de fait une distorsion de concurrence dont les collectivités seraient tenues pour responsables, ce qui n'est pas admissible.

Ensuite, les compteurs font partie du domaine concédé et constituent des biens de retour. L'inscription du nom et du seul logo d'ERDF porte une présomption de propriété. Pour les collectivités concédantes, cette seconde ambiguïté doit être levée. Pour cela, les futurs compteurs devraient comprendre une mention explicite comme, par exemple : « propriété inaliénable de la collectivité locale compétente » ou « propriété de l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité ».

La FNCCR a écrit en ce sens à ERDF.

Contact : Jean-Marc Proust (01 40 62 16 38 / 06 22 93 17 29)

*Créée en 1934, la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).*

Les collectivités locales sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité basse et moyenne tension.

www.fnccr.fr / www.claienergy.fr / www.energie2007.fr / www.servicedeau.fr /